

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**TECHNIQUES FINANCIERES DU COMMERCE
INTERNATIONAL**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 717402U32D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

TECHNIQUES FINANCIERES DU COMMERCE INTERNATIONAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les techniques et instruments de paiement utilisés dans le commerce international ;
- ◆ d'évaluer et de gérer le risque de crédit ;
- ◆ d'identifier et d'analyser les différents types de financement spécifiques au commerce international ;
- ◆ de définir les notions de marché des changes, de risque de change ;
- ◆ d'analyser les techniques de gestion du risque de change propres à l'entreprise ainsi que les couvertures bancaires et d'assurance ;
- ◆ d'appréhender la structure du système bancaire et financier belge et le rôle des autorités de contrôle ;
- ◆ de comprendre le fonctionnement élémentaire des marchés monétaires et financiers.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition) ;
- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Techniques de paiement et de financement	CT	B	50
Techniques de change	CT	B	30
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Techniques de paiement et de financement

- ◆ de caractériser la structure du système bancaire et des marchés financiers belges et internationaux et leurs modes de fonctionnement ;
- ◆ de définir les techniques de financement à l'exportation dont dispose l'entreprise en fonction de certains critères, tels que :
 - durée,
 - destination,
 - garanties,
 - ... ;
- ◆ d'analyser les différents moyens de financement propres au commerce international et d'identifier le moyen le plus adéquat à la stratégie d'exportation de l'entreprise ;
- ◆ d'analyser les modalités de paiement internationaux et de déterminer la technique et l'instrument de paiement adéquat à chaque situation d'exportation ;
- ◆ d'évaluer le risque de crédit lié au commerce international ;
- ◆ d'identifier et de mettre en place les techniques de couverture permettant de gérer ce risque;

4.2. Techniques de change

- ◆ de définir le marché des changes et d'appréhender son importance au niveau international ;
- ◆ d'identifier et d'analyser les paramètres financiers du commerce hors de la zone « euro » ;
- ◆ d'analyser les moyens mis à la disposition des entreprises pour couvrir le risque inhérent au change :
 - couvertures propres à l'entreprise,
 - couvertures bancaires,
 - couvertures offertes par l'Office National Du croire et les assureurs.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des situations concrètes de la vie professionnelle relatives au financement à l'exportation et à la couverture du risque de change :

- ◆ d'identifier et de justifier les modalités de paiement les plus pertinentes ;

- ◆ de déterminer et de justifier le mode de financement choisi en fonction des caractéristiques de l'entreprise et du pays d'exportation ;
- ◆ de sélectionner et de justifier le choix d'une couverture de risque de change en fonction du contrat négocié et de la situation monétaire internationale.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la logique de l'argumentation,
- ◆ le degré de précision et la clarté dans l'emploi des termes techniques,
- ◆ le degré de cohérence et de pertinence des justifications avancées,
- ◆ le niveau de sens critique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.